

DEPARTEMENT DU NORD

REPUBLIQUE FRANCAISE

❖
Arrondissement
de VALENCIENNES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2023**

L'an Deux mil Vingt-trois, le 13 avril, à 19h00 le Conseil Municipal de la Commune de Quarouble étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DELANNOY, Maire

Date de la convocation : 06 avril 2023

Étaient présents : ALGLAVE Florence, BOURGUIN Sylvie, BRONSARD Sophie, DANGREAU Pascal, DELVALLEE Axelle, DELANNOY Jean-Luc, DOCHEZ Philippe, DOCHEZ Vincent, DUBOIS Anne, LACHAUSSEE Sandrine, LELIEVRE Brigitte, MARIAGE Anne-Sophie, NAMOR Jean-Michel, PAW Bernard, PORTEMONT Anne-Sophie, RENARD Delphine, TROCHUT Raymond, WANTELLET Jean-Marc

Absents : BASOLI Rocco, CLIQUET Louis

Absents excusés : LIENARD Nathalie

Excusés avec procuration : GRATTEPANCE Jérôme

<u>Nombre de membres</u> :	En exercice :	22
	Présents :	18
	Excusés avec Procuration :	1
	Absents excusés :	1
	Absents :	2
	Votants :	19

Secrétaire de séance : DOCHEZ Philippe

Délibération n° : 2023/23

OBJET : CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS – SENTIER DE LA BOCQUILLETTE.

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, des travaux envisagés doivent emprunter notre propriété au niveau du Sentier de la Bocquillette sur la parcelle AH 194.

De ce fait la société ENEDIS demande la signature d'une convention de servitudes (voir annexe) ayant pour objet l'établissement à demeure dans une bande de 3 mètres de large, 1 canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 4 mètres ainsi que ses accessoires.

A titre de compensation forfaitaire et définitive des préjudices spéciaux de toute nature résultant de l'exercice des droits reconnus à l'article 1^{er}. Enedis s'engage à verser lors de l'établissement de l'acte notarié une indemnité unique et forfaitaire de cent vingt-cinq euros.

Considérant la nécessité de cette réalisation

**Le Conseil Municipal ;
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la convention de servitudes jointe en annexe avec la société ENEDIS.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de servitudes avec la société ENEDIS, l'acte authentique réitérant, devant notaire, la constitution de cette servitude et tous les actes y afférents.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

**Le secrétaire de séance
Philippe DOCHEZ**



**Le Maire,
Jean-Luc DELANNOY**



Certifie le caractère exécutoire de cet acte Compte tenu de sa réception en	
Sous-Préfecture le	17 AVR. 2023
Sa Publication sur le site Internet de la ville le	19 AVR. 2023
	Le Maire Jean-Luc DELANNOY 